

SEANCE DU 2 FEVRIER 2012
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille douze, le 2 février, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P VERNAZOBRES MM J.L.LAFONT P.FIORINI G.EVANGELISTA M.GELIN F.PETRICIG J.P.DEMEREAU P.JOMAIN P.MAES O SUSINI J.C.ROUX C BEAUFILS P.BORDEL et MMES G CHOLLIER C.BRUYAS-HERNANDEZ J ROZÉ N.FAILLET S.KOROL M DUC F.ARTOLLE L.BOULAIRE L DA CRUZ C.JOVET

Absentes : MMES. C MARCHAL S CELANI V PUPIER

Pouvoirs :

Mme C MARCHAL donne pouvoir à Mme G CHOLLIER

Mme V PUPIER donne pouvoir à M M.GELIN

Mme Nathalie FAILLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 7 février 2012, que la convocation du Conseil avait été faite le 27 janvier 2012.

Le compte rendu du 15 décembre 2011 a été approuvé à l'unanimité.

N°01.02.12 : Débats d'orientations budgétaires 2012

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ
PREND ACTE DE CES ORIENTATIONS.**

N°02.02.12 : Rapport d'activités, pour l'exercice 2010, du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE, pour l'exercice 2010, du rapport d'activités du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.

N°03.02.12 : Transfert d'office - La Forêt

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **MODIFIE** les délibérations des 20 juin et 19 décembre 1991 en supprimant l'opération « La Forêt »,
 - **MET EN ŒUVRE** la procédure de transfert d'office au titre de l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme et
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire a signer l'acte et tout document afférent.
-

N°04.02.12 : Transfert d'office - Lemeny et le Clos des Sapins

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **MET EN ŒUVRE** la procédure de transfert d'office au titre de l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme pour les opérations « Le Clos des Sapins » et le lotissement « LEMENI » et
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.
-

N°05.02.12 : Autorisation de carrières – Carrières de Saint Pierre de Chandieu
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

EMET un avis favorable avec un échangeur complet sur l'autoroute A 43.

N°06.02.12 : Autorisation de carrières – CEMEX Granulats du Rhône Méditerranée

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

EMET un avis favorable avec un échangeur complet sur l'autoroute A 43.

N°07.02.12 : Taxe d'urbanisme – Admission en non valeur Pierre et Terre Promotion

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'admission en non valeur de la de la TLE à devoir.

N°08.02.12 -Demande de subvention sur la réserve parlementaire pour le projet de réaménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le projet de réaménagement de l'accueil de l'hôtel de Ville et
- **SOLLICITE** une subvention auprès de Monsieur le Député pour son financement.

QUESTIONS DIVERSES :